



Reconnaissance enfant adulterin

Par **voui86**, le **14/10/2010 à 13:05**

Bonjour,

Enceinte actuellement est en couple officieux depuis 5 ans avec mon ami, qui lui meme est marié, je souhaite que notre futur enfant porte son nom, mais nous aimerions le faire en toute discrétion (sans que sa femme sache quoique ce soit), si dans les 3 jours suivant l'accouchement mon ami se presente en mairie pour reconnaitre l'enfant et signaler sa naissance y a t'il des riques (journaux, site officiel) où l'enfant pourrait etre publié ?

Sachant que lors de ma déclaration officielle de grossesse et lors de mon futur accouchement en maternité, je ne preciserai pas l'identite du papa.

Merci d'avance pour vos reponses

Par **mimi493**, le **14/10/2010 à 13:45**

Vous vivez encore dans un autre siècle.

Aujourd'hui, un homme marié peut reconnaitre n'importe quel enfant né hors mariage, sans autorisation de son épouse, ni même qu'elle n'en soit avisée.

Il DOIT reconnaitre l'enfant maintenant.

Imaginez qu'il vous arrive quelque chose, que deviendrait votre enfant si, finalement, après la

naissance, il change d'avis et ne pas pas le reconnaître ?

La notion des 3 jours, c'est pour la déclaration de naissance, pas pour la reconnaissance (qui peut se faire à tout moment, dès que l'enfant est conçu). La maternité s'occupera de la déclaration (demandez-leur).

Pour que l'enfant porte son nom, il faut que soit il reconnaisse l'enfant avant vous (vous reconnaissez votre enfant d'office, lors de l'accouchement), soit que vous vous imposiez une formalité supplémentaire de déclaration conjointe après la naissance, quand il va reconnaître l'enfant. Si c'est vraiment votre souhait, le plus simple est la reconnaissance prénatale et que vous indiquiez le nom du père (parce que sinon, en plus, ça sera uniquement marqué en marge de l'acte de naissance, certains enfants ont un choc en découvrant ça, adulte)

PS : attention à l'envoi du livret de famille par la poste, qu'il donne votre adresse lorsqu'il va reconnaître l'enfant !

PS2 : vue la situation, pensez-vous vraiment que l'enfant doit porter le nom d'un père qui ne refusera de se déclarer publiquement comme son père ? Vous ne pourrez plus changer d'avis. Le nom ne change absolument rien à la filiation (là aussi, vivez dans votre siècle). L'enfant risque de subir le nom d'un père qui refuse de le reconnaître (au terme public du terme) comme tel.

Par **voui86**, le **14/10/2010 à 16:08**

merci pour votre réponse.

Une autre question, est ce que la parution de la naissance de mon enfant via l'état civil de ma mairie est obligatoire?

Par **mimi493**, le **14/10/2010 à 16:17**

Mais ce n'est pas un mariage. Il n'y a pas de parution.

L'acte de naissance est un acte privé que les tiers n'ont pas le droit de consulter (sauf s'il a plus de 100 ans), n'ont pas le droit de demander une copie (il faut être ascendant ou descendant d'une personne pour pouvoir demander son acte de naissance).

Par **voui86**, le **14/10/2010 à 16:42**

je suis consciente qu'il ne s'agit pas d'un mariage, mais lors d'une naissance dans une commune le journal publie celle-ci. Je voulais juste savoir si j'avais la possibilité d'indiquer à l'état civil que je refuse toute publication?

Merci

Par **mimi493**, le **14/10/2010** à **17:48**

Quel journal ?

Si c'est à quoi je pense, ce sont les parents qui autorisent expressément la parution ou qui la demandent. Ils n'ont pas le droit de publier sans autorisation.

Renseignez-vous dès maintenant auprès de la mairie de la commune où vous comptez accoucher. De toute façon, vous n'allez pas accoucher dans la commune où vit l'épouse du père de l'enfant (meilleur moyen de se faire piquer)

Par **Clara**, le **14/10/2010** à **18:05**

Reflechissez bien à ce que vous allez faire. Pensez que cet homme est marié et qu'il n'a peut être jamais l'intention de divorcer. Avec le temps, il va s'attacher à son enfant, peut être vous quitter et avouer à sa femme l'enfant qu'il a eu d'une autre. Et demander un droit de visite, ce qui fait que votre enfant ira passer un week end sur deux chez lui et sa femme et la moitié des vacances. Voire plus s'il prouve que son foyer est plus équilibré que le votre.

Ca sert à quoi qu'il le reconnaisse sur papier s'il ne veut pas le reconnaître dans sa vie.

A vous de voir, dans tous les cas c'est la plus belle chose au monde que de devenir maman, bienvenue au club

Par **mimi493**, le **14/10/2010** à **18:08**

De toute façon, elle n'a aucune possibilité de lui interdire de reconnaître l'enfant.

A partir du moment où on fait un enfant avec un homme au courant de sa paternité, les risques exposés sont les mêmes qu'on soit marié avec le père au moment de la conception ou toute autre situation.

Par **voui86**, le **16/10/2010** à **10:05**

merci pour vos reponses. effectivement devenir maman est la plus belle chose au monde , cet enfant va naître d'un amour sur meme si la situation est peu convantionnelle. Je suis consciente de celle ci mais mon enfant est désiré et il sera d'autant plus aimé.

Par **mimi493**, le **16/10/2010** à **12:32**

"mon enfant est désiré et il sera d'autant plus aimé. "

Heureusement que c'est faux, sinon ça voudrait dire qu'un "accident" est mal-aimé

Malheureusement c'est faux parce que de nombreux enfants désirés (voire même avec des

techniques médicales, voire l'adoption) sont maltraités.

Par **step2bordeaux**, le **25/11/2012 à 06:42**

bonjour,

Le papa marié pourrait-il obtenir le droit de visite à son domicile sans l'accord de son épouse ?

Par **cocotte1003**, le **25/11/2012 à 13:52**

Bonjour la femme du papa n'a rien à voir dans la situation si le pere demande un droit de visite, le juge le lui accordera. Le droit de visite s'exerce ou le papa veut en faisant ce qu'il veut, cordialement

Par **adeline2014**, le **20/06/2014 à 16:19**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

J'ai un ptit garçon avec un homme marie, au fait il m'avait menti en me disant qu'il était en periode de divorce et qu'il a 2 enfants. sa femme vit a miami et moi en Haiti. Mais après 3 mois de grossesse il m'a appris q sa femme aussi attend un enfant de lui. Et c la que tt a bascule. Mon garçon est age de 7 mois maintenant et jusqu'a present son pere ne veut pas le reconnaitre par peur que sa femme l'apprenne. Quand je le lui demande ca fini toujours par une dispute...Aidez-moi je vous en prie!